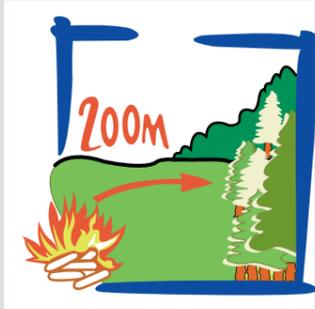


CHARTRE DU PROMENEUR EN FORET

Il sait que le feu
est l'ennemi de la forêt.



Il n'abandonne pas
ses débris en forêt.



Il modère ses cueillettes
et sait que les fleurs arrachées
ne repoussent pas.



Il sait que les jeunes pousses
sont fragiles. Il se garde
de troubler leur croissance.



Il fait attention à son chien :
les animaux de la forêt
sont chez eux.



Il respecte les routes
forestières fermées
et les chemins balisés.



Il demande une autorisation
pour le ramassage
de bois mort.



Il sait que
les chantiers forestiers
sont des zones dangereuses.



Il sait que
les branches cassées
peuvent tomber à tout moment.



Il sait que les tas de bois
peuvent s'écrouler
si on les escalade.

